

PAYS-BAS

Un cas de « vache folle » détecté dans une ferme

Ce mercredi, le ministère néerlandais de l'Agriculture a signalé qu'un cas de « vache folle », maladie plus scientifiquement appelée « encéphalopathie spongiforme bovine » (ESB), avait été diagnostiqué sur un bovin mort dans une ferme, mais sans préciser le lieu. L'élevage en question a été bouclé.

Cette maladie avait touché de nombreux pays européens au départ de cas trouvés au Royaume-Uni en 1985. En Belgique, les premiers diagnostics positifs ont été effectués en 1997, causant une vague d'abattages et de mesures sanitaires strictes puisque l'ESB est transmissible aux personnes qui consommeraient de la viande contaminée. Elles développent alors la maladie dite de Creutzfeld-Jakob, qui ne laisse aucune chance de survie dans un délai de 12 à 14 mois maximum, à la suite de l'attaque des cellules du cerveau. La maladie avait donc laissé des traces importantes tant chez les éleveurs que les consommateurs, refroidis par cette crise sanitaire grave.

En Belgique, 133 cas ont été décelés dans les années qui ont suivi le premier cas, le tout dernier ayant été répertorié en 2006. Mais il n'y a jamais eu de cas mortel chez l'homme en Belgique. Il n'y a donc pas péril en la demeure, d'autant plus que des mesures continues de surveillance et de monitoring de cette maladie sont effectuées dans les abattoirs et les clos d'équarrissage, en fonction d'une législation européenne. Plus précisément, vu l'évolution favorable de l'épidémie d'ESB au cours de ces dernières années, la Commission européenne a en 2013 pris la décision de ne plus obliger un test rapide d'ESB chez les bovins sains abattus. Mais pour les bovins qui ont subi un abattage d'urgence en dehors de l'abattoir et pour les cadavres, la limite d'âge reste fixée à 48 mois.

« Dans l'état actuel des choses, vu le caractère très isolé de ce cas, il n'y a pas de raison de lancer une phase de vigilance accrue », note Aline Van Den Broeck, porte-parole de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca). « Notre niveau de vigilance est d'ailleurs plus élevé que le risque encouru. »

A noter que le variant dit atypique a été découvert pour la dernière fois en 2011 chez nos voisins néerlandais, variant qui peut survenir spontanément en raison de l'âge des vaches. Le variant classique est pour sa part causé par des aliments contaminés. Depuis 1997, 88 cas ont été recensés aux Pays-Bas. J.-L.B.

FINANCES

Tax shelter : près de 133 millions d'euros levés en 2022



© BELGA

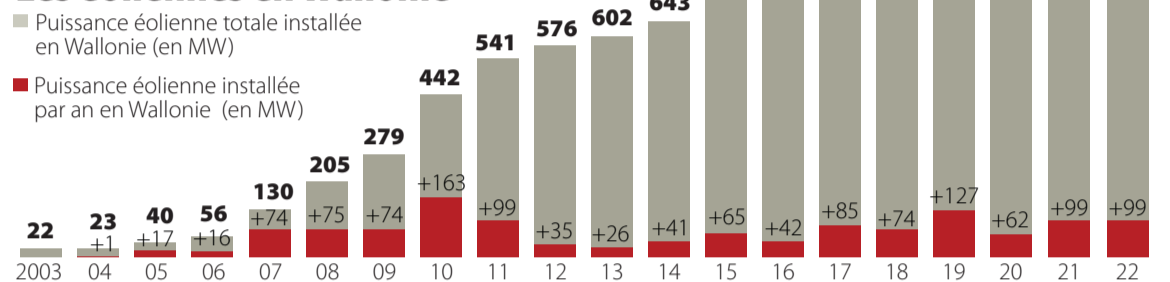
Près de 133 millions d'euros ont été levés en 2022 dans le cadre du tax shelter par les quatre principaux acteurs du secteur (uFund, BNP Paribas Fortis Film Finance, Taxshelter.be et Beside), ressort-il des chiffres communiqués à Belga. Au total, pas moins de 583 projets audiovisuels et scéniques ont été financés par le biais de cet incitatif fiscal destiné à soutenir l'activité cinématographique et artistique en Belgique. BNP Paribas Fortis Film Finance a clôturé sa levée de fonds annuelle avec 35 millions d'euros récoltés, dont 29 % pour les arts de la scène. La filiale a contribué au financement de 90 projets audiovisuels et scéniques, en collaboration étroite avec plus de 30 producteurs et productrices agréés. « Après le point bas historique à 20 millions en 2021, une forte reprise a eu lieu en 2022, notamment grâce aux projets qui avaient été mis au frigo en 2021 », indique Guy Pollentier, responsable de BNP Paribas Fortis Film Finance. « Comparer 2022 et 2021 n'aurait donc pas beaucoup de sens, mais par rapport aux années pré-covid, nous voyons une forte progression de l'ordre de 35 % ». En 2022, BNP Paribas Fortis Film Finance a pu, notamment, se réjouir du succès rencontré par la série et le film *Notre nature*, ou encore d'une nouvelle saison des *Schtroumpfs*. Avec plus de 34,5 millions d'euros levés en 2022, Taxshelter.be et ING ont contribué au financement de 265 projets audiovisuels (156) et scéniques (109), en collaboration étroite avec 65 producteurs agréés néerlandophones et francophones. Taxshelter.be a connu une croissance de plus de 13 % par rapport à 2021. Beside Tax Shelter (ex-Belga Films Fund) a quant à lui récolté 32 millions d'euros au bénéfice de 40 projets audiovisuels (28 millions) et 71 projets scéniques (4 millions). Enfin, uFund a levé 31,3 millions, dont 3 millions pour les arts de la scène, ce qui représente une croissance de 8,3% par rapport à l'exercice précédent (28,9 millions). BELGA

ÉNERGIE

L'éolien wallon en passe de retrouver son souffle

Pour la deuxième année consécutive, la barre des 100 MW de nouvelles éoliennes a été atteinte au sud du pays. Mais le secteur s'inquiète de l'engorgement de recours au Conseil d'Etat. Et demande une mise en œuvre rapide de la nouvelle « Pax Eolienica ».

Les éoliennes en Wallonie



BERNARD PADOAN

Avec une puissance nouvelle installée de 99 MW (36 nouveaux mâts) en 2022 – soit le même chiffre qu'en 2021 –, la Wallonie est parvenue à répéter deux années de suite la « performance » minimale pour atteindre son objectif de production d'électricité d'origine éolienne à l'horizon 2030 (4.600 GWh/an). A ceci près que cet objectif, le gouvernement wallon a décidé au mois d'octobre dernier de le faire passer à 6.200 GWh/an. « L'installation de 100 MW par an, c'était le bon tempo pour l'objectif précédent », constate Fawaz Al Bitar, le directeur général d'Edora, la fédération des énergies renouvelables. « Mais pour atteindre le nouvel objectif, il faudra arriver à 150 MW installés par an ». Sans compter le retard accumulé qu'il faudra rattraper.

Possible ? Fawaz Al Bitar fait preuve d'un optimisme prudent. « On peut penser que le redressement conjoncturel de 2021 se transforme en reprise structurelle », avance-t-il. Il pointe ainsi quelques éléments encourageants, comme l'augmentation de l'activité de développement. « Il y a environ 3.300 MW de projets qui sont à différents stades d'avancement », poursuit le patron d'Edora. « C'est 10 % de plus qu'en 2021. Tous les projets ne vont pas aboutir, mais la demande est bien là. Et ce sont des projets sérieux, avec un foncier sécurisé et des études d'incidence qui ont été lancées. Avec de tels chiffres de développement, les nouveaux objectifs de la Wallonie sont atteignables. Les premières estimations nous laissent penser qu'on sera déjà proches des 150 MW installés en 2023 ».

Mais le secteur est (très) loin de crier victoire pour autant. Parce que les obstacles sur la route sont encore nom-

breux, pointe Fawaz Al Bitar. « Le problème majeur reste le Conseil d'Etat », explique-t-il. Plus de 800 MW de projets éoliens sur le territoire wallon font l'objet de recours, dont plus de 650 sont actuellement bloqués devant la haute instance administrative. « C'est 35 % de plus que l'an dernier », déplore le patron d'Edora. « Il y a un réel engorgement ». L'espoir, c'est la promesse faite par le gouvernement fédéral en juin dernier de ramener à 18 mois les délais pour les recours en annulation. « Mais pour cela, il faut recruter », ajoute Fawaz Al Bitar, qui plaide pour l'instauration d'une chambre spécialisée. Et qui rappelle le plan RePowerEU de l'Union européenne demande aux Etats membres de mettre en œuvre « des procédures d'autorisation accélérée pour les projets de transition énergétique ».

Contraintes d'installation

En termes d'octroi des permis, la fédération du renouvelable appelle encore une fois à ne pas faire primer les intérêts locaux – ceux-ci prévalent trop souvent selon elle – sur les enjeux climatiques globaux. Edora s'inquiète également du renforcement des contraintes d'installation qui pèsent sur le secteur. « Les critères du DNF (le Département wallon de la Nature et des Forêts, NDLR) ont tendance à se renforcer », constate Fawaz Al Bitar. « Il devient aussi de plus en plus difficile d'installer des éoliennes près des radars civils et militaires ». Et d'appeler l'exécutif fédéral à traduire dans les faits une autre promesse, faite en mars celle-là dans lors de la décision de prolongation de 2 GW de production nucléaire. « Le gouvernement fédéral s'est engagé à lever les contraintes aéronautiques et militaires à hauteur de 1,5 GW d'éolien terrestre », dit le directeur général d'Edora, qui rappelle que 30 % du terri-

toire wallon est consacré à des zones d'entraînement militaire – notamment aérien – d'où les éoliennes sont exclues.

Concrétiser la nouvelle « Pax »

Enfin, si Edora se réjouit de l'accord trouvé en octobre au sein du gouvernement wallon pour une « Pax Eolienica II », il presse ce dernier de mettre en place les « task forces » qui traduiront les nouveaux principes en un cadre réglementaire « juridiquement sécurisé », permettant la mise en œuvre des « meilleures technologies disponibles ». Parmi les changements les plus attendus : la modification du critère de distance des éoliennes par rapport aux zones d'habitat, qui passera de quatre fois la hauteur de l'éolienne à une formule de « 500 mètres + la moitié de la hauteur de l'éolienne (mât + pales) ». De quoi permettre l'installation d'éoliennes plus grandes, donc plus performantes et plus rentables. « En passant de 150 m à 200 m de haut, on augmente le productible de 50 %, grâce à un plus grand diamètre qui permet de capter des vents de plus grande puissance et de meilleure qualité », insiste Fawaz Al Bitar. « Ces grandes éoliennes pourraient d'ailleurs aider à atteindre plus rapidement les nouveaux objectifs de production ».

Pour le patron d'Edora, le temps presse. « Tous ces chantiers – Conseil d'Etat, contraintes aéronautiques et Pax Eolienica –, il faut les terminer pour décembre », défend-il. « Parce qu'après, on sera en 2024 et avec les élections, plus rien ne bougera ».